

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-414/SG donnant délégation de signature.

n° 70-414/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 avril 1970

Numéro JO
n° 9 du 11/05/1970

Date du numéro
11 mai 1970

TEXTE INTÉGRAL

En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général du Gouvernement, M. Pierre Billaut, Secrétaire permanent du Conseil de Gouvernement par intérim, est autorisé à signer par délégation du Président du Conseil de Gouvernement, toutes correspondances ou transmissions relevant de ses attributions particulières et adressées aux Ministres et aux Directeurs et Chefs des Services territoriaux et des Offices ou Etablissements publics territoriaux, ainsi que les ampliations conformes de tous textes territoriaux.